Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902183-20251208-DE_CM_51_2025-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Pont-Croix - 29790

DATE DE LA CONVOCATION 1er décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE 1er décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19
PRESENTS 17
VOTANTS 19

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 20h00
le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique
sous la présidence de Benoît LAURIOU

ETAIENT PRESENTS :
TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE, sauf
Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Benoît LAURIOU
Madame Sandra STEPHAN, procuration à Monsieur Mickaël CALVEZ
Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ est élu secrétaire de séance.

N° 51-2025

Tarifs des concessions dans le cimetière communal et le colombarium - 2026

Vu l'article L 2223 – 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les tarifs appliqués en 2025 pour les différentes durées des concessions et propose de maintenir ces tarifs pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré
et avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal vote comme suit :
Suffrages exprimés : 19 voix
Pour : 19 voix

DECIDE de fixer les tarifs des concessions funéraires selon leur durée comme suit à compter du 1er janvier 2026.

CIMETIERE	
Concession temporaire de 15 ans	110,00 €
Concession trentenaire	200,00 €
COLOMBARIUM	
Concession pour 15 ans	360,00 €

LE MAIRE
Benoît LAURIOU

Certifiée exécutoire dès transmission en Préfecture le
Date de publication en Mairie